



Poitiers, le 12 juin 2015

Objet : Inscription et vœux des M2 lauréats des concours second degré

Monsieur le recteur,

Les lauréats des concours du second degré admissibles en juin 2015 sont invités à s'inscrire sur le site du ministère (SIAL) afin de déclarer leur situation.

Le formulaire du site distingue deux catégories de lauréats seulement :

- 1 / ceux qui étaient inscrits en M1 lors d'une année antérieure (qui sont regroupés avec les candidats déjà titulaires d'un M2, ou non soumis aux conditions de diplôme...)
- 2 / les lauréats qui étaient *inscrits en M1 pendant l'année 2014-2015*.

Cette répartition sous-entend que les M1 de 2014-2015 ont vocation à poursuivre leur M2 dans leur ESPE d'inscription mais pas les autres : soit parce qu'ils sont inscrits en M2 et qu'ils ont "vocation" à être titulaires du master en juin 2015 ; soit parce que non inscrits en M2, ils sont déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de ce titre.

**Cela pose de graves problèmes car la réalité est en fait plus complexe et diverse.** Nous sommes interpellés par des étudiants admissibles aux concours 2d degré qui ne se reconnaissent dans aucune des deux situations proposées et ne peuvent, par conséquent, faire valablement les démarches visant leur affectation comme professeurs stagiaires.

**Sont ainsi concernés *tous les étudiants non admis en juin 2014 à l'issue de leur M1, inscrits en M2 MEEF cette année 2014-2015, qui seront lauréats du concours en juin 2015 mais qui n'auront pas, pour une raison ou pour une autre, validé le diplôme de master :***

- les étudiants de M2 auxquels on a proposé un master en deux ans qui auront donc validé au maximum la moitié des UE du M2 (année A) : SVT, Histoire-Géographie...
- les étudiants de M2 qui vont échouer au master.

Ces étudiants sont engagés dans le cursus de master et doivent logiquement bénéficier, pour la continuité et la cohérence de leur formation, du maintien dans l'académie de l'ÉSPÉ au sein de laquelle ils sont inscrits.

Or, selon les informations du ministère, seuls les étudiants relevant de la situation 2, dans le formulaire de saisie, sont assurés que leur affectation de stage, en qualité de fonctionnaire-stagiaire en 2015-2016, se fera automatiquement dans l'académie de leur ÉSPÉ. Les autres

doivent formuler des vœux d'affectation, ce qui crée une ambiguïté. Car pour les lauréats « déjà titulaires d'un M1 obtenu antérieurement », il est en effet indiqué : « *vous serez affecté dans académie en fonction votre barème et des possibilités d'accueil* ».

**On peut dès lors craindre, pour les étudiants qui sont « en cours de M2 » :**

- une affectation hors académie de formation, ce qui contredirait totalement le principe de la continuité M1-M2
- la décision d'un report de stage, ce qui pénaliserait ces étudiants en retardant l'année d'entrée dans le métier, et entraînerait un retard de carrière injuste

La saisie sur SIAL devant s'effectuer avant le 15 juin, et les réponses obtenues par les étudiants concernés n'étant pas satisfaisantes (examen de leur situation après les affectations de sortants M1, en fonction des berceaux disponibles), il est urgent que le rectorat clarifie la situation afin que les grandes difficultés survenues l'an dernier ne se reproduisent pas.

**Nous vous demandons de confirmer que**

- **tous les lauréats qui sont engagés dans un parcours de formation MEEF avec M2 en deux ans pourront poursuivre leur formation dans l'ÉSPÉ de Poitiers ;**
- **tous les lauréats des concours 2015 bénéficieront dans leur année de M2 (2015-2016) d'un stage en EPLE à proximité de l'ÉSPÉ de formation, en recourant, si nécessaire, aux aménagements des modalités de stage (1/3 temps, pratique accompagnée, présence dans la classe du tuteur, etc.), afin de ne pas bloquer le mouvement des enseignants titulaires.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le recteur, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Muriel Coret, Fanny Renard, Section Snesup-FSU ESPE de Poitiers.

Magali Espinasse, Co-secrétaire académique Snes-FSU.

Christophe Mauvillain, Secrétaire académique Snes-FSU.

Patrick Lainé, Secrétaire départemental FSU 86.

Copie à

Mathieu Blugeon, Directeur de cabinet

Olivier Himy, IPR chargé des relations avec l'ESPE

Yves Jean, Président de l'université de Poitiers

Mario Cottron, Directeur de l'ESPE de Poitiers.